



Paieiment étude supérieur, divorce

Par Etienne27

Bonjour,

Dans le cadre d'un divorce, avec une pension alimentaire fixé à 600? depuis 7 ans pour 2 enfants. Je travail en Suisse est j'ai également fait une demande d'allocation, pour aider les enfants, cela représente 5000? par an depuis 7 ans également.

La plus grande, souhaite faire des études en fac.

La mère réclame évidemment une hausse de la pension alimentaire (le double en fête 1200? par mois + allocation Suisse)

Ce qui me gêne : je n'ai pas été consulter concernant les choix d'étude, ma fille partira dans une fac privé a un prix exorbitant alors qu'elle était prise dans une fac publique, et mieux classé dans son domaine d'étude, pour pouvoir rejoindre un petit copain, rencontrer sur les jeux vidéo et jamais vu en vrai, de plus, lors de la demande de bourse, elle n'a pas fait de demande pour un logement crous, ce qui ajoute encore de gros frais. (La maman ne travaillant pas, et ayant la garde principal elle est légitime pour faire la demande)

Je suis actuellement marié, et j'ai une petite fille de 3 ans.

Pensez vous que j'ai une chance, que la demande de madame n'aboutisse pas ?

Je ne veux pas laisser tomber mes deux premier enfant, mais je ne trouve pas sa correct, d'avoir fait les choses dans mon dos sans compter la dépense et ensuite de venir réclamer?

Merci de vos réponses

Par kang74

Bonjour

En justice il ne faut pas dire , mais prouver .

Il va falloir étayer votre point de vue (cohérent) avec des elements (prouver que vous donnez plus que la pension actuellement)

Et bien evidemment ne pas faire l'impasse sur les services d'un bon avocat .

Ne pas négliger la situation de l'autre enfant, savoir si vous prenez les enfants tel le jugement etc .

Enfin il faut prendre la situation au dernier jugement (de vous deux) et la rapporter à celle d'aujourd'hui pour cadrer une évolution cohérente : les revenus des compagne/compagnon comptent dans la prise en charge des charges du logement.